COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

U.N. Economic Commission for Africa
POPULATION DIVISIONSD. 1/INF.8
REFERENCE UNIT

Première session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains

إرد دواخ

Addis-Abéba, 24 mars 2 avril 1930

3

#### ACTIVITES RECENTES DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

### AU RWANDA

L'activité démographique s'est orientée dans quatre directions, dernitrois ans: Il s'agit de la poursuite des recensements administratifs annuels, du recensement général de la population et de l'habitat 1973, de la réforme du système d'état civil et enfin de l'enquête post-censitaire envisagée pour 1980.

# Recensements administratifs annuels par le Ministère de l'Intérieur et celui du Plan

Les données recueillies proviennent des inscriptions permanentes des événements à l'état civil à la commune. Ces données sont ensuite centralisées dans chaque préfecture pour être enfin acheminées aux ministères de l'Intérieur et du Plan. Elles donnent la population totale par groupes d'âge, par sexe, par ethnies et par secteurs administratifs. Ces "recensements" ont toujours donné lieu à des évaluations plus ou moins correctes des effectifs annuels de la population. Leur exactitude dépend donc du bon fonctionnement de l'état civil communal. Le Ministère de l'Intérieur a entrepris, depuis 1979, de former et de recycler tous les agents de l'état civil afin de les familiariser avec ce travail. Cette formation dure trois mois et a lieu à Murambi (Gitarama).

## Recensement général de la population et de l'habitat 1978

Ce recensement, le premier du genre jamais entrepris au Rwanda, a été effectué dans tout le pays du 16 au 31 août 1978 dans d'excellentes conditions. Il a nécessité près de 5 000 agents : recenseurs, contrôleurs et superviseurs. A la fin il aura coûté plus de US\$ 2 000 000 sur financement conjoint du FNUAP et du Rwanda. En tout 36 questions ont été posées à chaque chef de ménage concernant l'âge, le sexe, le lieu de naissance, l'ethnie, la scolarité, la profession, natalité, mortalité, habitat, etc. Un mois après les opérations, les résultats provisoires ont été fournis : population totale (4 820 000 au 15 août 1978) par sexe, par secteurs, communes et préfectures. Actuellement le traitement informatique des données se poursuit et le rapport final pourra sortir au cours de l'année 1981.

### L'état civil

Malgré son fonctionnement re ativement satisfaisant en comparaison avec les autres pays africains (plus de 90 p. 100 des naissances et plus de 70 p. 100 de décès et tous les mariages sont enregistrés), quelques lacunes subsistent au niveau de l'organisation et de la législation. C'est pourquoi une réforme a été envisagée par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice et le Ministère du Plan dans le but de perfectionner et d'adapter tout le système, en suivant le schéma utilisé par les pays de l'OCAM. Des délégués rwandais ont participé à de nombreuses réunions à ce sujet et dans le cadre des pays de l'OCAM. Cette réforme prendra effet au plus tard en 1981.

## Enquête post-censitaire envisagée avec l'aide du FNUAP et destinée à contrôler les résultats du recensement de 1978

Durant l'enquête on insistera sur l'étude de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité et des migrations en zone urbaine (Kigali-Butare). Cette enquête-pilote devrait démarrer au mois d'août 1980 sur base d'un échantillonnage provenant des fiches de ménages constituées lors du recensement.

Ces activités sont menées conjointement et/ou séparément par le Ministère du Plan, le Ministère de l'Intérieur et le Bureau national de recensement. D'autres services gouvernementaux s'occupent cependant aussi des problèmes démographiques et s'emploient à les cerner pour pouvoir en trouver des solutions. Il s'agit du Ministère des Affaires sociales et du Mouvement coopératif avec son Conseil scientifique consultatif pour les problèmes socio-démographiques et du Einistère de la Santé Publique. Ces deux Ministères, en collaboration avec les Services gouvernementaux ci-haut cités, s'adressent à des organismes étrangers, publics ou privés afin de traiter et de résoudre les problèmes de population. C'est ainsi qu'au cours des années 1980 et 1981, une enquête sur la fécondité sera organisée avec l'aide du FNUAP ; un Service public (Office National de Population) sera créé par le gouvernement rwandais. Il pourra bénéficier de l'aide déjà annoncée du FNUAP, du Pathfunder Fund de Boston (USA) et de l'IPPF. Ce Service veillera à centraliser toutes les activités de recherche opérationnelle sur les faits démographiques (recensements, enquêtes spécialisées, traitement et analyse des données); il présidera surtout à la mise sur pied d'une infrastructure socio-sanitaire couvrant tout le pays en vue de rendre efficace les activités en matière de planning familial, en respectant les délais prescrits dans un programme à long terme.